La lettre de l'Institut d'émission
N° 241 – Octobre 2015

François VILLEROY de GALHAU, nouveau Gouverneur de la Banque de France

La nomination de François Villeroy de Galhau au poste de Gouverneur de la Banque de France a été validée par la commission des Finances de l'Assemblée nationale (à 79 %) et celle du Sénat (à 78 %). Lors de ses auditions, François Villeroy de Galhau a notamment présenté sa vision des missions de la Banque de France, reposant sur trois piliers : « la stratégie monétaire, le service économique pour la collectivité nationale et la stabilité financière pour une meilleure prévention des crises ». Concernant la stratégie monétaire, il a indiqué « je crois que la politique monétaire active menée aujourd'hui avec Mario Draghi est la bonne pour tendre vers une inflation proche de 2 % ». « Cette politique monétaire est nécessaire aussi pour soutenir la croissance, même si elle ne peut y suffire », a-t-il ajouté. Concernant le service économique pour la collectivité nationale, il a souligné que la Banque de France « doit d'abord apporter, notamment aux élus, le meilleur diagnostic possible sur la conjoncture, la situation des entreprises, les financements en soutien du développement ». Concernant la stabilité financière, il a souligné que celle-ci « a son volet individuel pour garantir la sécurité de l'épargne », mais qu'elle « exige aussi un volet collectif : le renforcement de la réglementation financière et la surveillance des risques d'enchaînement dits macro-prudentiels ».

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU à l'Assemblée Nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cfiab/14-15/c1415107.pdf

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU au Sénat : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150928/fin.html#toc7

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 22 octobre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les achats d'actifs se poursuivent sans difficultés et ont toujours une incidence favorable sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Par ailleurs, le Conseil a suivi attentivement les informations disponibles depuis sa réunion de début septembre : « Alors que la demande intérieure dans la zone euro demeure soutenue, les préoccupations concernant les perspectives de croissance sur les marchés émergents et les répercussions éventuelles, pour l'économie, des évolutions observées sur les marchés financiers et des matières premières continuent d'indiquer des risques à la baisse pour les perspectives de croissance et d'inflation. En particulier, la vigueur et la persistance des facteurs qui ralentissent actuellement le retour de l'inflation à des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme requièrent une analyse approfondie. Dans ce contexte, le degré de l'orientation accommodante de la politique monétaire devra faire l'objet d'un réexamen lors de notre réunion de politique monétaire qui aura lieu en décembre, lorsque les nouvelles projections macroéconomiques des services de l'Eurosystème seront disponibles. Le Conseil des gouverneurs est disposé à agir et est en mesure de le faire en utilisant, le cas échéant, tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée. En particulier, il rappelle que le programme d'achats d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous continuerons à mettre pleinement en œuvre les achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. Ces achats devraient être effectués jusque fin septembre 2016, ou au-delà si nécessaire, et en tout cas jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

OCDE

Rapport de l'OCDE : Réformer les règles fiscales internationales pour endiguer l'évasion fiscale des entreprises multinationales
« La mondialisation a ouvert aux entreprises multinationales des possibilités de réduire considérablement leur charge fiscale, en recourant à des dispositifs permettant soit de faire disparaître des bénéfices, soit de les transférer artificiellement vers des zones à fiscalité faible ou nulle. C'est ce phénomène que désigne l'expression « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) ». […] Les pertes de recettes imputables au phénomène de BEPS sont estimées entre 100 et 240 milliards de dollars US par an, soit entre 4 % et 10 % des recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à l'échelle mondiale. » Ce rapport, qui préconise la réalisation de 15 actions pour endiguer le phénomène, sera examiné par les chefs d'état lors du sommet des ministres des finance du G20. http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps-rapports-finaux-2015.htm

Publications au Journal Officiel

LOI n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) :
http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/10/14/OMEX1505701L/jo
Décret n° 2015-1292 du 15 octobre 2015 relatif au taux du crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche et d'innovation dans les départements d'outre-mer :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031327432&dateTexte=&categorieLien=id
LOI n° 2015-1236 du 7 octobre 2015 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (1) :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031278879&dateTexte=&categorieLien=id

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes de billets

En septembre 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 2,9 millions d'euros, après une hausse de 7,2 millions le mois précédent, et s'établissent à 916,0 millions d'euros.
Le nombre de billets émis en août (16,7 millions) est constitué à 70,4 % par la coupure de 50 € (qui représente 64,2 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).
La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc appréciée de 31 centimes pour s'établir à 54,88 € au 30 septembre 2015.

Émissions nettes cumulées de billets

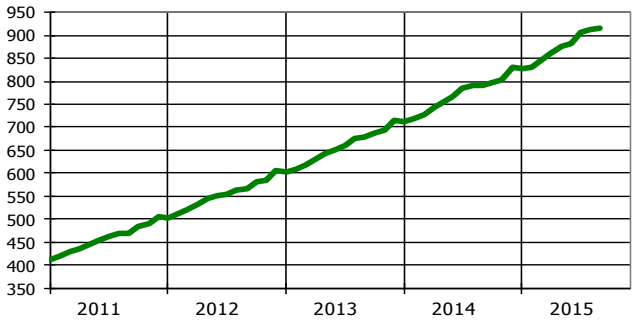

Source : IEDOM

Tendances conjoncturelles du deuxième trimestre 2015 : un climat des affaires stable mais attentiste

L'IEDOM Mayotte a publié les tendances conjoncturelles pour le deuxième trimestre 2015. L'Indicateur du climat des affaires (ICA) augmente légèrement de 0,6 point mais demeure en dessous de sa moyenne de longue période (-1,2 point). Comme espéré par les chefs d'entreprise, les réalisations du deuxième trimestre ont été meilleures que celles du premier trimestre et contribuent positivement à l'ICA (+2,7 points). L'amélioration n'est cependant pas significative et la situation demeure fragile. À l'instar de la conjoncture économique observée tout au long de l'année 2014, le début de l'année 2015 se caractérise par un manque de confiance qui perdure. Ainsi, les perspectives attendues par les entreprises pour le troisième trimestre, qui sont négatives et limitent l'évolution de l'ICA (contribution de -2,1 points), laissent présager un nouveau repli du climat des affaires à venir.

Les tendances conjoncturelles du deuxième trimestre 2015 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.

Indicateur du climat des affaires à Mayotte
(100 = Moyenne de longue période)

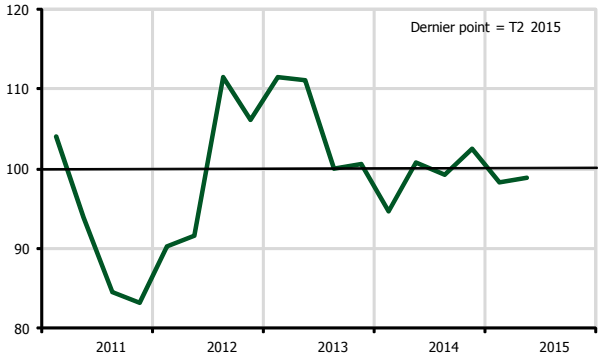

Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Une activité bancaire dynamique au premier semestre 2015

L'IEDOM Mayotte a également publié les évolutions monétaires au 30 juin 2015. Dans une conjoncture économique marquée par un ICA en dessous de sa moyenne de longue période depuis le début de l'année, l'activité bancaire reste pour sa part bien orientée au premier semestre 2015. Par ailleurs, quoique structurellement déficitaire sur la place de Mayotte, le taux de couverture des crédits par les dépôts s'améliore pour atteindre 86,9 % contre 83,2 % fin 2014 (+3,7 points sur le semestre).

Tiré par la croissance des crédits accordés aux ménages et des crédits d'investissement des entreprises, l'encours sain de crédits alloués à l'économie augmente de 6,7 % sur un an (contre +2,4 % un an auparavant), s'établissant ainsi à 889,5 millions d'euros au 30 juin 2015.

L'épargne collectée croît de 17,6 % sur un an (soit +74,5 millions d'euros) après une timide hausse de 1,2 % sur la période précédente. La forte croissance des dépôts à vue (+20,7 %) et des placements liquides ou à court terme (+17,6 %) s'accompagne d'une évolution plus modérée de l'épargne à long terme (+8,3 %). En glissement semestriel, l'encours augmente de 6,8 % pour atteindre 498,2 millions d'euros au 30 juin 2015.

Les évolutions monétaires au 30 juin 2015 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Légère augmentation des prix en septembre

Après une stabilité en août, l'Indice des prix à la consommation (IPC) augmente légèrement en septembre (+0,1 %). La hausse des prix des produits alimentaires (+2,0 %) et des produits manufacturés (+1,0 %) est quasiment compensée par la baisse de ceux de l'énergie (-2,0 %) et des services (-1,6 %).

En revanche, sur un an, l'IPC poursuit sa diminution (-0,2 %), après celle enregistrée en août (-1,2 %). Ce léger repli est porté par le recul des prix de l'énergie (-5,7 %) et des produits manufacturés (-3,4 %), tandis que les prix des services (+2,9 %) et de l'alimentation (+0,7 %) progressent.

Indice des prix à la consommation
(En glissement annuel)

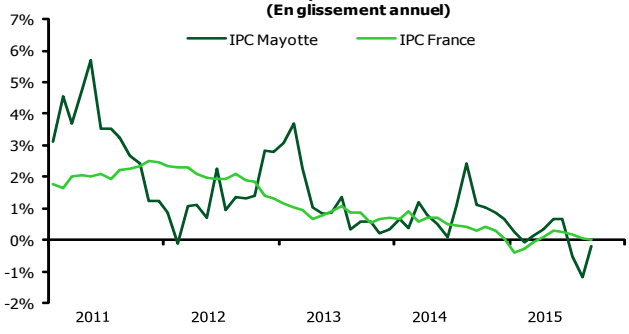

Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Séminaire sur les fonds européens

Face à la relative méconnaissance des programmes et fonds européens par les acteurs socio-économiques de l'île, le Conseil Départemental a organisé un séminaire au mois de septembre, dont le principal objectif était de présenter les divers dispositifs et les démarches qui permettent de bénéficier des subventions européennes. Le séminaire s'est tenu sur 4 jours et a permis de présenter les programmes LIFE (environnement, biodiversité, climat, développement durable), COSME (Soutien à la compétitivité des PME), ERASMUS+ (éducation, formation, jeunesse et sport) et FAMI (migration légale et clandestine, asile).

4e édition du salon du tourisme et des loisirs

La 4e édition du salon du tourisme et des loisirs de Mayotte s'est tenue les 11 et 12 septembre 2015. La manifestation, placée cette année sous la thématique du « Tourisme vert », aura permis à 102 professionnels de divers univers de présenter leurs offres. Plus de 22 000 visiteurs se sont deplacés durant les deux jours, contre un peu plus de 10 000 l'année précédente. Le salon qui, pour la première fois, a ouvert de nuit, a également enregistré la participation d'une délégation des représentants des îles vanilles. Une occasion pour le comité du tourisme de Mayotte de leur faire découvrir l'île et d'organiser des réunions officielles en vue du développement d'un tourisme régional.

La contestation sociale s'étend au secteur privé

Mayotte a connu un climat social agité ces derniers mois. Les mouvements sociaux ont concerné différents secteurs d'activité comme le BTP, la téléphonie, la concession automobile ou encore la distribution. Après les revendications émanant du secteur public, liées principalement à des problématiques d'équité et d'égalité, la contestation sociale s'étend désormais au secteur privé autour des mêmes questions.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix *(source : INSEE)*	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		sept-15	118,1	0,1%	-0,2%
Chômage *(source : Pôle Emploi)*	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		juin-15	11 185	-0,4%	41,2%
Commerce	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	juin-15	48 184	30,0%	12,4%
extérieur	(hors hydrocarbures)	*cumulées*	*juin-15*	*233 810*	-	*0,2%*
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	juin-15	752	29,4%	22,7%
		cumulées	*juin-15*	*3 972*	-	*30,9%*
	Taux de couverture	mensuel	juin-15	1,56%	-0,01 pt	0,13 pt
(Source : Douanes)		*cumulé*	*juin-15*	*1,70%*	*-0,04 pt*	*0,40 pt*

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire	Mouvements d'appareils [1]	mensuels	juin-15	343	-20,6%	-12,3%
		cumulés	*juin-15*	*2 430*	-	*-1,3%*
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	juin-15	23 818	-3,5%	-0,2%
		cumulés	*juin-15*	*132 480*	-	*2,1%*
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	juin-15	43,5	47,0%	73,2%
(Source : Aéroport de Mayotte)	*(départs)*	*cumulés*	*juin-15*	*176,1*	-	*15,7%*
BTP *(Source : Douanes)*	Importations de ciment [2] (en tonnes)	mensuelles	juin-15	11 396	*24,0%*	*-20,5%*
		cumulées	*juin-15*	*38 314*	-	*-7,7%*
Electricité	Nombre d'abonnés (cumul)		juin-15	41 185	0,1%	2,7%
(Source : EDM)	Consommation [3] (en Mwh)	*cumulée*	*juin-15*	*142 700*	-	*3,3%*
Hydrocarbures	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	juin-15	10 395	-2,0%	5,2%
(Source : TOTAL)		*cumulée*	*juin-15*	*63 592*	-	*6,5%*
Automobile	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	juin-15	230	59,7%	16,8%
		cumulées	*juin-15*	1 241	-	7,0%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	*mensuels*	juin-15	*532*	41,9%	-21,3%
(Source : Préfecture)		*cumulées*	*juin-15*	*2 882*	-	-29,7%
Poissons d'elevage	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	juin-15	1,9	7,1%	-4,5%
		cumulées	*juin-15*	*9,6*	-	*117,3%*
	- en milliers euros	mensuelles	juin-15	18,6	5,6%	-12,9%
(Source : Douanes)		*cumulées*	*juin-15*	*95,1*	-	*99,8%*

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011 Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques		Livret A et bleu
(Hors besoins professionnels) :	4,29%	0,75%
Autres cas :	0,99%	

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)

LDD	LEP	PEL*	CEL*
0,75%	1,25%	2,00%	0,50%

** hors prime d'Etat*

Taux d'interet fin de mois - EONIA

Juin	Juillet	Août	Septembre
-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,1220%

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1130%	-0,0400%	0,0290%	0,1420%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Juin	Juillet	Août	Septembre
1,23%	1,15%	1,02%	1,04%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Juin	Juillet	Août	Septembre
1,43%	1,35%	1,22%	1,24%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers	
Prêts à taux fixe	3,92%
Prêts à taux variable	3,63%
Prêts-relais	4,19%
Autres prêts	
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Découverts en compte	13,36%
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	**Seuils de l'usure**
Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commisssions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires

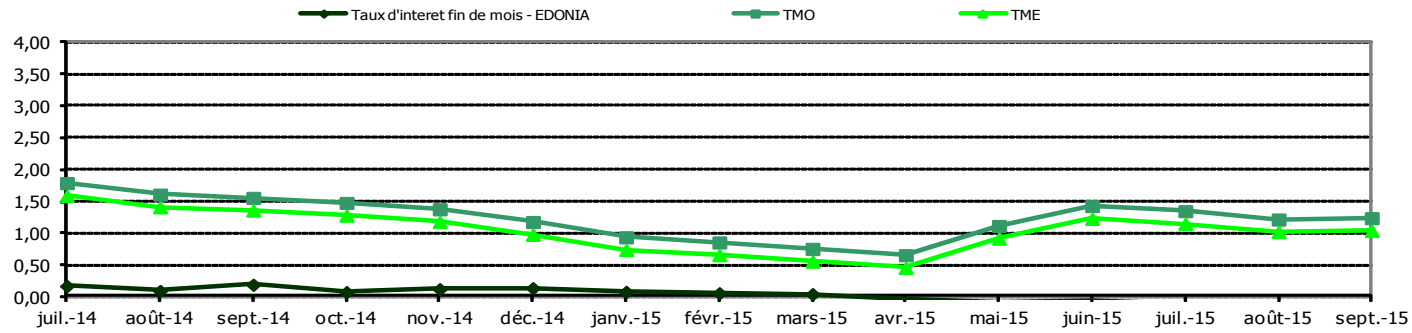

Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1203	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,4984	EURO/SRD (Surinam)	3,6884
EURO/JPY (Japon)	134,6900	EURO/BWP (Botswana)	11,7962	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0007
EURO/CAD (Canada)	1,5034	EURO/SCR (Seychelles)	14,5869	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5817
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7385	EURO/MUR (Maurice)	39,5891	EURO/BBD (La Barbade)	2,2355
EURO/SGD (Singapour)	1,5921	EURO/BRL (Brésil)	4,4808	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0855
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6824	EURO/VEF (Vénézuela)	7,0327	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,2944	EURO/XCD (Dominique)	3,0178	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)

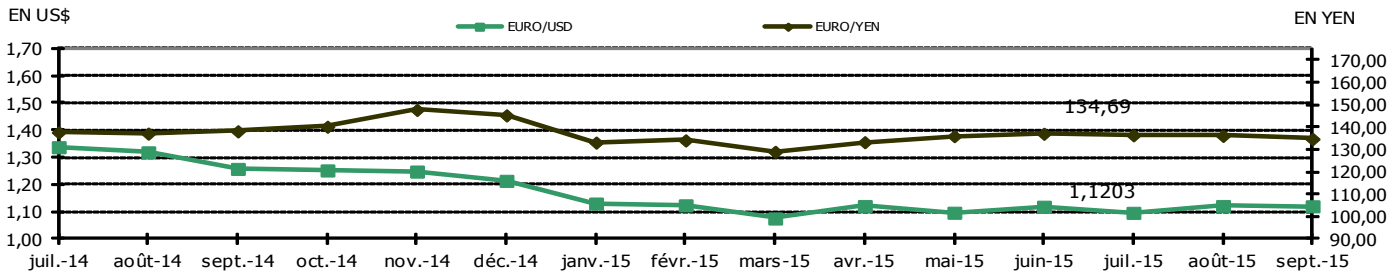

Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 26 octobre 2015 - Dépôt légal : octobre 2015 - ISSN 1240 - 280X